Les élus dénoncent la pénurie de personnel au Trésor public

C'était le 30 mars dernier. Bientôt un an depuis la signature de la convention de partenariat entre la commune de Porto-Vecchio et la direction régionale des finances publiques. Un document à travers lequel, dans un souci d'efficacité dans la gestion publique, le service des finances s'engageait à accompagner la commune sur ses différents dossiers, en veillant à l'amélioration du recouvrement des produits communaux, la tenue des comptes, l'inventaire de la commune, la taxe locale d'équipement, etc. Une charte de « bonne conduite » signée par l'ensemble des communes du territoire. Mais du papier à la réalité, il y a un fossé, qui se creuse au fil des mois, en raison d'un manque crucial de moyens humains au centre des finances publiques de Porto-Vecchio. Le personnel, composé actuellement de deux personnes, au lieu des 5 postes prévus, est débordé par une charge de travail toujours plus importante.

Les élus des communes de Sari-Solenzara, Conca, Porto-Vecchio et Lecci ont dénoncé, hier, collégialement le manque d'effectifs qui nuit au bon fonctionnement du centre de finances publiques de Porto-Vecchio, dont dépendent notamment ces collectivités.
(Photo Alain Pistoresi)

Un personnel débordé

Le centre des finances publiques gère en effet 21 budgets, des communes de Porto-Vecchio, Lecci, Sari-Solenzara, Conca, mais aussi de la communauté de communes de la Côte des Nacres, bientôt celle du Sud Corse, sans oublier le Sitdesc, l'OMT de Porto-Vecchio, le centre culturel, les régies, etc. *« Nous avons été alertés par l'ensemble des entreprises qui avaient des retards de paiement dans le cadre des marchés publics. Les dossiers ne peuvent plus être traités dans les délais légaux en raison du manque de personnel »*, constatait Georges Mela au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue hier dans les locaux du Trésor public de Porto-Vecchio en présence de Gilles Giovanangelli, maire de Lecci, François Mosconi, maire de Conca, Jean-Paul Milet, adjoint au maire de Sari-Solenzara et Jacky Rondinaud, conseiller municipal de Sari-Solenzara et président de la commission des impôts intercommunal de la Côte des Nacres.

Tous sont venus dénoncer d'une même voix cette pénurie de personnel et les retards importants dans la gestion des finances publiques de leur collectivité. En juillet dernier, une délégation d'élus s'était déplacée à Ajaccio pour signaler cet état de fait à la direction des finances publiques. *« On nous avait alors promis des solutions. Aujourd'hui rien n'a bougé et nous avons toujours les mêmes incertitudes au niveau des paiements. Nous tirons une nouvelle fois la sonnette d'alarme. La commune de Porto-Vecchio a déjà mis un agent à disposition pour pallier au manque d'effectif, mais cela ne suffit pas »*, poursuivait le maire de Porto-Vecchio.

L'injonction des élus

Aujourd'hui la coupe est pleine. *« Si demain la direction des finances publiques ne prend pas ses responsabilités, nous devrons prendre les nôtres »*, a prévenu François Mosconi.

Les élus somment la direction des finances publiques de prendre les mesures qui s'imposent, dans une microrégion où le contexte économique nécessite des moyens adaptés. *« On ne peut pas, sur une région comme la nôtre, qui se développe, avoir des services de l'État déficients. Il y a de quoi s'interroger. Mais on ne se laissera pas faire ! »*, a averti Gilles Giovanangelli.

Des dossiers traités hors des délais légaux, des paiements retardés, un personnel poussé à bout… Une situation jugée *« inadmissible »* par les élus qui attendent aujourd'hui des réponses concrètes.

NADIA AMAR
namar@nicematin.fr

Les missions du centre des finances publiques

Le centre des finances publiques assure la gestion budgétaire et comptable des collectivités locales et de leurs établissements publics : tenue des comptes, exécution des dépenses et recouvrement des recettes, prestations d'expertise et de conseil aux gestionnaires…

Dans le droit français, les collectivités sont ordonnatrices et le comptable public (ex-percepteur) est chargé d'exécuter les budgets et d'effectuer les opérations financières. La bonne gestion des deniers publics est donc de sa responsabilité propre. De ce fait il est justiciable devant les juridictions financières (par exemple : la cour des comptes).